

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse du 16 mars 2006.

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse :

1^o Au titre des représentants de l'Etat :

- le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- le recteur de l'académie de Toulouse, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- le directeur général de l'alimentation, ou son représentant ;
- le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;
- le vice-président délégué du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Philippe BARALON, directeur associé des sociétés Phylum et Scanelis, représentant de l'association des anciens élèves ;
- M. Christophe BRARD, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires ;
- Mme Françoise BUSSIERAS, secrétaire générale adjointe du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral ;
- Mme Isabelle CHMITELIN, directrice de l'ODEADOM ;
- M. Franck FOURES, directeur adjoint chargé des thématiques « santé-alimentation » à l'ANSES ;
- M. Jacques GODFRAIN, ancien ministre ;
- M. Philippe GRUET, responsable mondial de l'efficacité des médicaments de Novartis Santé Animale ;
- Mme Michèle MARIN, présidente du centre INRA de Toulouse ;
- M. Laurent SAUVAGNAC, président du conseil régional de l'Ordre des vétérinaires ;
- M. Bernard VALLAT, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **22 MAI 2014**

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Mireille RIOU-CANALS